



Union des Clubs, Musées  
et Professionnels  
des Véhicules Anciens  
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue  
d'Utilité Publique  
par décret  
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

## FLASH INFO N°93 du 22 juillet 2016

### La Taxe Spéciale Sur Certains Véhicules Routiers (TSVR)

Chers Amis,

La perception de la taxe à l'essieu est passée au 1<sup>er</sup> juillet 2016 du régime journalier au régime semestriel, entraînant de ce fait un coût disproportionné par rapport au système précédent.

Des collectionneurs d'utilitaires nous ont fait part de leur désaccord et souhaitent une exemption pour les véhicules concernés en titre de circulation de collection.

La FFVE a réagi en adressant un courrier argumenté à Christian Eckert, Secrétaire d'Etat chargé du budget qui lui a accusé réception et confirmé procéder à un examen attentif de ce dossier afin de lui apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Certains clubs ont également entamé eux-mêmes une démarche similaire auprès des autorités compétentes en appui à l'action initiée par la FFVE, ce dont nous les remercions.

Nous rappelons que la TSVR est destinée à compenser les dommages causés aux infrastructures routières par les véhicules lourds. Or ceux d'entre eux en carte grise de collection n'étant pas autorisés à transporter de marchandises, ont un impact négligeable sur ces infrastructures, et ce d'autant plus que les km parcourus en une année ne correspondent même pas à une journée d'utilisation d'un transporteur moderne.

Nous espérons que notre argumentation saura convaincre les autorités en charge du dossier.

Afin de donner davantage de poids à notre demande, nous travaillons de concert avec la FNTR, Fédération Nationale des Transporteurs Routiers, qui est également active sur le sujet.

Bien cordialement,

Alain GUILLAUME  
Président

*Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...*  
Egalement sur [www.ffve.org](http://www.ffve.org) rubrique Publications Actualités